



HABITAT À STATIONNEMENT RÉDUIT

Concept d'habitat à stationnement réduit

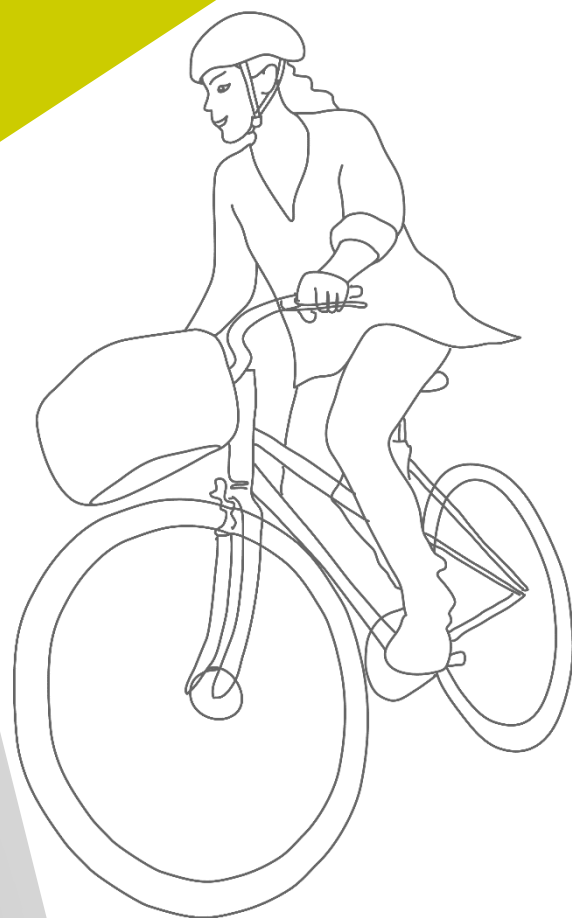
Un service de conseil pour:
Investisseurs immobiliers
Bureaux de planification
Gestionnaires immobiliers municipaux
Coopératives d'habitation

Construire en réduisant le nombre de voitures - mais comment ?

La tendance est à posséder moins de
véhicule privé.

De nombreuses questions se posent dès
lors au moment de la planification :

- Combien de places de stationnement sont
nécessaires ?
- Comment la demande va évoluer ?
- Quelles sont les exigences légales ?
- Comment l'autorité chargée des permis de
construire traite-t-elle la question ?
- Quelles sont les économies potentielles ?
- Quelles sont les alternatives de mobilité à la
voiture individuelle - comment les intégrer ?
- Quelles sont les principales étapes de la
planification et de la mise en œuvre ?



Un projet de:

Pour une mobilité
d'avenir

ate

Depuis 2015, la plateforme Habitat à stationnement réduit (HSR) soutient les promoteurs immobiliers et les municipalités dans la planification et la mise en œuvre d'habitats avec moins de places de stationnement. Sur le site www.ate-hsr.ch, se trouvent les défis et les solutions en matière de construction avec moins de places de stationnement, les bases juridiques des cantons suisses et de certaines communes, ainsi que des exemples de bonnes pratiques en Suisse et à l'étranger. HSR organise chaque année un séminaire spécialisé en Suisse alémanique et romande, afin de favoriser l'échange entre les acteurs et de mettre en lumière les tendances actuelles.

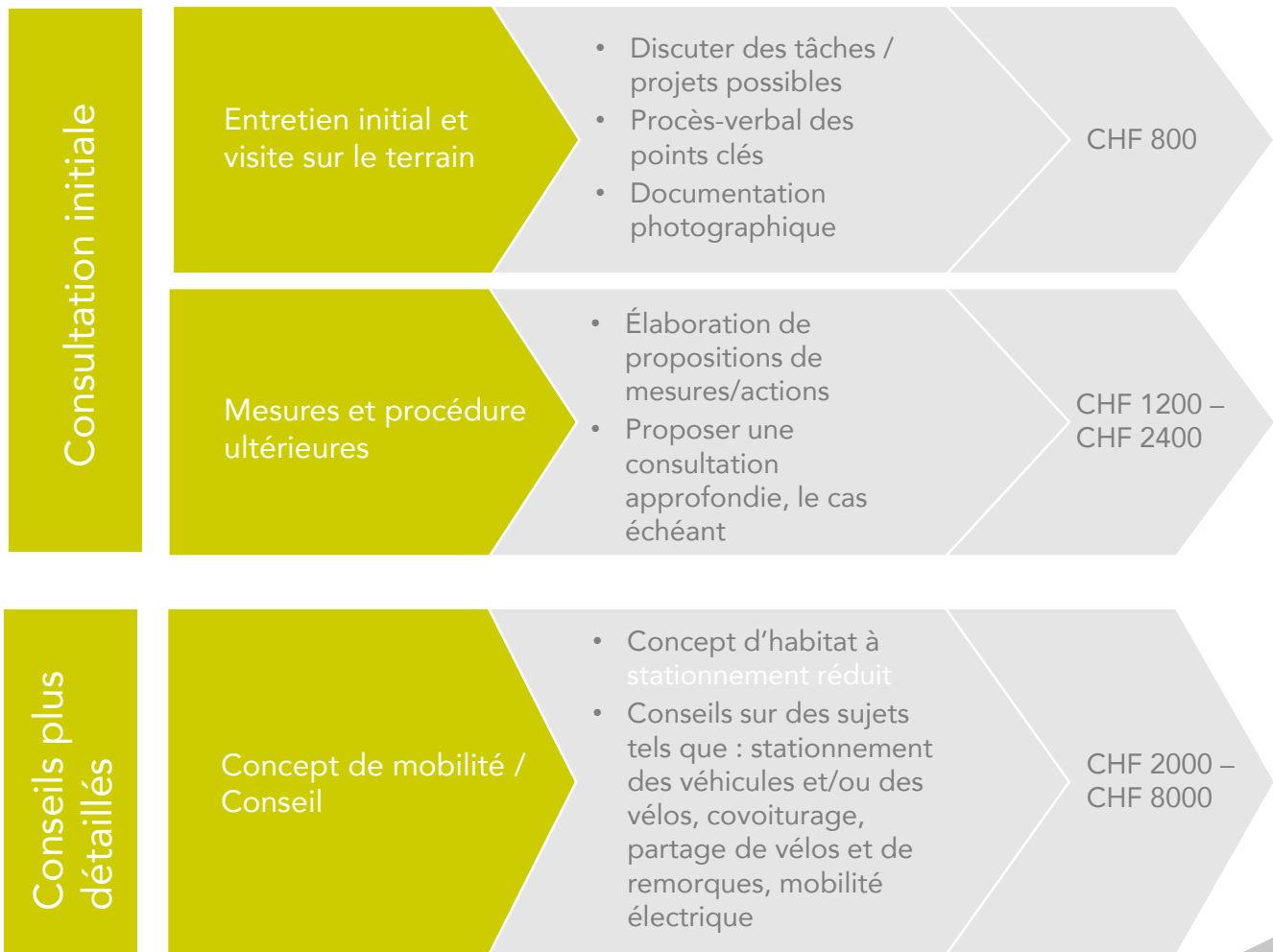
La tendance de délaisser son propre véhicule implique des besoins de planification et de construction différents

Les besoins de mobilité évoluent, en particulier dans les villes, mais aussi de plus en plus dans les agglomérations bien desservies par les transports publics. Ainsi, de plus en plus de personnes préfèrent se déplacer sans leur propre voiture. Dans les grandes villes de Suisse alémanique, la proportion de ménages ne possédant pas de voiture est même supérieure à 50 % - et la tendance est à la hausse. Le fait d'avoir sa propre voiture, et donc aussi une place de stationnement (payante) avec son logement, va perdre de l'importance. La planification et la construction de logements tendent à un horizon temporel de 50 à 100 ans d'utilisation. Les promoteurs immobiliers devraient donc inclure la question du nombre de places de stationnement dans leurs projets, dès aujourd'hui. Cela signifie qu'il faut déjà anticiper et réduire le nombre de places de stationnement et ainsi donner plus de place aux autres mobilités pour les futurs résidents.

Offre et prix

Les cadres de performance et de coût sont discutés ensemble et définis dans une offre.

Un partage des coûts par l'ATE Association transports et environnement est possible en fonction du projet (voir au verso).



Les conseils sont fournis par Samuel Bernhard, responsable du bureau bernhard Umwelt • Verkehr • Beratung.

Il bénéficie de nombreuses années d'expérience dans la gestion de la mobilité, ainsi que dans la planification et la construction d'habitats à stationnement réduit.

Pilote avec partage des coûts

Avec sa plateforme HSR et son nouveau service de conseil, l'ATE Association transports et environnement vise à accélérer la diffusion de la planification et de la construction de l'habitat à stationnement réduit en Suisse.

Selon le projet, le ATE peut contribuer aux coûts. La condition préalable est l'adhésion de l'entreprise ou de l'organisation à l'ATE.



Si vous avez des questions, veuillez contacter :

Gestion de projet HSR Habitat à
stationnement réduit

Samuel Bernhard
bernhard Umwelt • Verkehr • Beratung
Strassburgerallee 64
4055 Basel
044 430 19 31
info@wohnbau-mobilitaet.ch
www.ate-hsr.ch